

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 23 janvier 2018, à 19 h 30.

**Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :**

Paul Sarrazin	Président
France Choinière	Vice-présidente

Jeannine Barsalou  
Georgette Beauregard Boivin  
Claude Dubois  
Marc Gagnon  
Marilyne Lafrance  
Danny Lamoureux  
Pierre Lavoie  
Marie Claude Noiseux  
Geneviève Perron  
Serge Poirier

Marie-Josée Cornay	Commissaire-parent au secondaire
Mélanie Huard	Commissaire-parent CCSEHDAA
Suzie Lambert	Commissaire-parent au primaire
Pascal Lavigne	Commissaire-parent

**Est absent :**

Claude Nadeau

**Sont également présents :**

Eric Racine	Directeur général
Alain Bachand	Directeur général adjoint
Carl Morissette	Directeur général adjoint, services éducatifs
Me Katherine Plante	Secrétaire générale

Mario Beauvais	Directeur, service des ressources matérielles
Paule-Andrée Bouvier	Directrice, service des communications et des affaires corporatives
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières

**I. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Paul Sarrazin ouvre la séance et constate le quorum.

20CC1718-067

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Poirier appuyé par Monsieur Marc Gagnon

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20CC1718-068

#### 3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 12 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie appuyé par Monsieur Danny Lamoureux

**D'ADOPTER** le procès-verbal avec les modifications suivantes :

Au point 5. Parole aux élèves et au public, ajouter : « ... Madame France Lambert, ancienne commissaire de novembre 1987 à octobre 2007, ... »

Adopté à l'unanimité.

#### 3.2 SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Eric Racine indique que les suivis ont été pris en compte par l'administration.

### 4. MENTION DE FÉLICITATIONS

Aucune mention.

### 5. PAROLE AUX ÉLÈVES ET AU PUBLIC

Madame Joanie Lebrun-Demers traite de l'école alternative en projet pour Granby. Elle souligne que les représentants ont contacté un conseil d'établissement et qu'ils poursuivront leurs démarches auprès d'autres conseils d'établissements afin de déceler une ouverture.

Monsieur Eric Racine réitère qu'il s'agit de la démarche adéquate et que l'intérêt doit émaner du milieu.

### 6. POINTS DE DÉCISION

#### 6.1 POLITIQUE 3.1 – PLANIFICATION FINANCIÈRE ET BUDGÉTISATION

20CC1718-069

##### 6.1.1 MINISTÈRE DU REVENU – REPRÉSENTANT DE L'ORGANISATION, DIRECTION DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

**CONSIDÉRANT** le besoin pour les cadres du service des ressources financières de la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* de communiquer avec Revenu Québec par divers moyens, d'accéder au service de gestion des comptes et de procéder aux inscriptions et mises à jour requises dans la gestion administrative de l'organisation;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour les cadres du service des ressources financières d'utiliser les outils *clicSÉQR – Entreprises* et *Mon dossier pour les entreprises* de Revenu Québec dans un souci d'efficacité et d'efficience ;

**CONSIDÉRANT** les nouvelles modalités exigées par Revenu Québec pour conserver les accès antérieurement disponibles dans *Clic Revenu* et maintenant disponibles dans *clicSÉQR – Entreprises* et *Mon dossier pour les entreprises* ;

**CONSIDÉRANT** la résolution adoptée en séance ordinaire par le Conseil des commissaires, le 24 septembre 2013 (#16CC1314-044) nommant son représentant pour effectuer les tâches et mises à jour dans l'ancien système ;

Il est proposé par Monsieur Serge Poirier appuyé par Monsieur Danny Lamoureux

**D'AUTORISER** la Directrice du service des ressources financières à :

- Consulter le dossier de l'organisation et agir au nom et pour le compte de l'organisation, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne ;
- Effectuer l'inscription de l'organisation aux fichiers de Revenu Québec ;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'organisation, y renoncer ou la révoquer, selon le cas ;
- Effectuer l'inscription de l'organisation à *clicSÉQUR – Entreprises* et à *Mon dossier pour les entreprises* ;
- Consulter le dossier de l'organisation et agir au nom et pour le compte de l'organisation, conformément aux conditions d'utilisation de *Mon dossier pour les entreprises*, qu'il est possible de consulter sur le site internet de Revenu Québec et d'accepter.

**D'AUTORISER** le ministre du Revenu à communiquer avec la Directrice du service des ressources financières par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont ils disposent sur l'organisation et qui sont nécessaires à l'inscription à *Mon dossier pour les entreprises* ou aux fichiers de Revenu Québec.

Adopté à l'unanimité.

20CC1718-070

#### 6.1.2 **MINISTÈRE DU REVENU – REPRÉSENTANT DE L'ORGANISATION, DIRECTION ADJOINTE DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**CONSIDÉRANT** le besoin pour les cadres du service des ressources financières de la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* de communiquer avec Revenu Québec par divers moyens, d'accéder au service de gestion des comptes et de procéder aux inscriptions et mises à jour requises dans la gestion administrative de l'organisation;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour les cadres du service des ressources financières d'utiliser les outils *clicSÉQUR – Entreprises* et *Mon dossier pour les entreprises* de Revenu Québec dans un souci d'efficacité et d'efficience ;

**CONSIDÉRANT** les nouvelles modalités exigées par Revenu Québec pour conserver les accès antérieurement disponibles dans *Clic Revenu* et maintenant disponibles dans *clicSÉQUR – Entreprises* et *Mon dossier pour les entreprises* ;

**CONSIDÉRANT** la résolution adoptée en séance ordinaire par le Conseil des commissaires, le 24 septembre 2013 (#16CC1314-044) nommant son représentant pour effectuer les tâches et mises à jour dans l'ancien système ;

Il est proposé par Monsieur Serge Poirier appuyé par Monsieur Danny Lamoureux

**D'AUTORISER** le Directeur adjoint du service des ressources financières à :

- Consulter le dossier de l'organisation et agir au nom et pour le compte de l'organisation, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le*

*paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne ;

- Effectuer l'inscription de l'organisation aux fichiers de Revenu Québec ;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'organisation, y renoncer ou la révoquer, selon le cas ;
- Effectuer l'inscription de l'organisation à *clicSÉQUR – Entreprises* et à *Mon dossier pour les entreprises* ;
- Consulter le dossier de l'organisation et agir au nom et pour le compte de l'organisation, conformément aux conditions d'utilisation de *Mon dossier pour les entreprises*, qu'il est possible de consulter sur le site internet de Revenu Québec et d'accepter.

**D'AUTORISER** le ministre du Revenu à communiquer avec le Directeur adjoint du service des ressources financières par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont ils disposent sur l'organisation et qui sont nécessaires à l'inscription à *Mon dossier pour les entreprises* ou aux fichiers de Revenu Québec.

Adopté à l'unanimité.

20CC1718-071

### 6.1.3 **MINISTÈRE DU REVENU – REPRÉSENTANT DE L'ORGANISATION, AGENTE D'ADMINISTRATION DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**CONSIDÉRANT** le besoin pour les cadres du service des ressources financières de la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* de communiquer avec Revenu Québec par divers moyens, d'accéder au service de gestion des comptes et de procéder aux inscriptions et mises à jour requises dans la gestion administrative de l'organisation;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour les cadres du service des ressources financières d'utiliser les outils *clicSÉQUR – Entreprises* et *Mon dossier pour les entreprises* de Revenu Québec dans un souci d'efficacité et d'efficience ;

**CONSIDÉRANT** les nouvelles modalités exigées par Revenu Québec pour conserver les accès antérieurement disponibles dans *Clic Revenu* et maintenant disponibles dans *clicSÉQUR – Entreprises* et *Mon dossier pour les entreprises* ;

**CONSIDÉRANT** la résolution adoptée en séance ordinaire par le Conseil des commissaires, le 24 septembre 2013 (#16CC1314-044) nommant son représentant pour effectuer les tâches et mises à jour dans l'ancien système ;

Il est proposé par Monsieur Serge Poirier appuyé par Monsieur Danny Lamoureux

**D'AUTORISER** l'Agente d'administration du service des ressources financières à :

- Consulter le dossier de l'organisation et agir au nom et pour le compte de l'organisation, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne ;
- Effectuer l'inscription de l'organisation aux fichiers de Revenu Québec ;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'organisation, y renoncer ou la révoquer, selon le cas ;

- Effectuer l'inscription de l'organisation à *dicSÉCUR – Entreprises* et à *Mon dossier pour les entreprises* ;
- Consulter le dossier de l'organisation et agir au nom et pour le compte de l'organisation, conformément aux conditions d'utilisation de *Mon dossier pour les entreprises*, qu'il est possible de consulter sur le site internet de Revenu Québec et d'accepter.

**D'AUTORISER** le ministre du Revenu à communiquer avec l'Agente d'administration du service des ressources financières par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont ils disposent sur l'organisation et qui sont nécessaires à l'inscription à *Mon dossier pour les entreprises* ou aux fichiers de Revenu Québec.

Adopté à l'unanimité.

## 6.2 RÈGLEMENT 3.2 – SITUATION ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES

20CC1718-072

### 6.2.1 RÉFECTION DES TOILETTES – ÉCOLE JOSEPH-HERMAS-LECLERC

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)* et des règlements en découlant sur les octrois des contrats de construction ;

**CONSIDÉRANT** le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Conseil des commissaires ;

**CONSIDÉRANT** le besoin de réparer les toilettes à l'école Joseph-Hermas-Leclerc ;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire à la mesure 50621 « Maintien du bâtiment » ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions par le professionnel concerné et la recommandation ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux débuteront en juin 2018 et se termineront en août 2018 ;

Il est proposé par Madame Georgette Beauregard Boivin appuyé par Monsieur Serge Poirier

**D'OCTROYER** à l'entrepreneur Construction Bugère inc. de St-Hyacinthe le contrat en partie (secteur 1 et secteur 3) au montant avant taxes de 273 910,00 \$ pour la réfection des toilettes à l'école Joseph-Hermas-Leclerc.

Adopté à l'unanimité.

20CC1718-073

### 6.2.2 COMITÉ DE SÉLECTION, CHARGÉS DE PROJETS – CSVDC

**CONSIDÉRANT** l'autorisation du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MÉES) d'affecter 4 % de la Mesure « Maintien du bâtiment » à l'embauche de chargés de projets contractuels ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour le Service des ressources matérielles de s'adjoindre des chargés de projets étant donné le volume de travaux à effectuer ;

**CONSIDÉRANT** le mode d'adjudication « Rapport qualité-prix » selon le prix ajusté le plus bas ;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements en découlant sur les comités de sélection ;

Il est proposé par Madame Jeannine Barsalou appuyé par Madame Suzie Lambert

**D'AUTORISER** la composition d'un comité de sélection pour l'octroi du contrat des chargés de projets comme suit :

- deux représentants de la commission scolaire ;
- un représentant externe ;
- un secrétaire du comité de sélection.

**DE PROCÉDER** à l'appel d'offres requis pour la conclusion d'un contrat de services professionnels pour des chargés de projets.

Adopté à l'unanimité.

20CC1718-074

### 6.2.3 CUISINE INSTITUTIONNELLE ET RÉFECTION DES PLANCHERS – ÉCOLE DE L'ASSOMPTION

**CONSIDÉRANT** le Règlement (4) de délégation de fonctions et pouvoirs au Conseil des Commissaires ;

**CONSIDÉRANT** que le Règlement (4) stipule que lors de la modification d'un contrat pour l'acquisition de biens et de services ou la réalisation de travaux de construction lorsque la modification occasionne, même cumulativement, une dépense supplémentaire de plus de 10% du montant initial : impliquant un montant global > 250 000 \$ ;

**CONSIDÉRANT** que la modification du contrat entraîne une dépense supplémentaire de plus de 12,85 % ;

**CONSIDÉRANT** que la modification du contrat concerne le changement de la méthode de réalisation des travaux dû à la présence avérée d'amiante.

Il est proposé par Monsieur Marc Gagnon appuyé par Madame Marie Claude Noiseux

**D'AUTORISER** la dépense supplémentaire de 21 397,07 \$ avant taxes d'ordres de changement.

Adopté à l'unanimité.

## 6.3 RÈGLEMENT 4.0 – DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS AU COMITÉ EXÉCUTIF ET AUTRES

20CC1718-075

### 6.3.1 ACTES D'ÉTABLISSEMENTS 2018-2019 – CRIF ET CBM

**CONSIDÉRANT** les articles 211 et 39 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoient que la commission scolaire délivre annuellement les actes d'établissement de ses écoles et de ses centres ;

**CONSIDÉRANT** que les Actes d'établissement 2018-2019 ont été adoptés par le Conseil des commissaires le 12 décembre 2017 ;

**CONSIDÉRANT** que des modifications sont nécessaires afin de préciser les locaux de la Commission scolaire mis à la disposition des centres pour la formation professionnelle, notamment la Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de modifier certains actes d'établissement en prévision de l'année 2018-2019 ;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie appuyé par Madame Marie Claude Noiseux

